



**Le Conseil national des femmes du Canada
The National Council of Women of Canada**

*FONDÉ EN 1893
(CONSTITUÉ EN VERTU D'UNE LOI PARLEMENTAIRE)
AFFILIÉ AU CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES*

**Présentation prébudgétaire au Comité permanent des finances
Le 5 août 2016**

Préparée par Karen Monnon Dempsey, présidente du CNFC

Conseil national des femmes du Canada

Introduction

Le Conseil national des femmes du Canada (CNFC) est heureux de soumettre sa présentation prébudgétaire au Comité permanent des finances.

Fondé en 1893, le Conseil national des femmes du Canada est une organisation apolitique sans but lucratif de femmes, qui représente une grande partie de la population canadienne. Il est très diversifié du point de vue de la profession, de la langue, de l'origine et de la culture et représente donc un bon échantillon de l'opinion publique. Organisation non gouvernementale (ONG), le CNFC regroupe des conseils locaux, des conseils provinciaux, ainsi que des sociétés organisées à l'échelle nationale.

Le CNFC est membre du Conseil international des femmes (CIF), une organisation non gouvernementale internationale qui a le statut consultatif (catégorie I) auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies. Fondé en 1888, le CIF regroupe les conseils nationaux de 74 pays.

Le statut de conseil consultatif auprès de l'ECOSOC permet au CNFC d'apporter une perspective canadienne au travail de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. Le CNFC participe également comme organisation non gouvernementale observatrice au conseil permanent de l'Organisation des États américains.

Le Conseil regroupe des organismes locaux, provinciaux et nationaux qui s'intéressent de près à des enjeux à ces niveaux tout en ayant une bonne compréhension des questions internationales ainsi que de l'engagement du Canada à leur égard. C'est la raison pour laquelle le CNFC est tout particulièrement outillé pour soumettre au gouvernement des suggestions et des recommandations fondées sur des politiques approuvées démocratiquement et ayant fait l'objet d'études sérieuses afin d'améliorer la qualité de vie de la population canadienne.

Au cours des 123 dernières années, le Conseil national des femmes s'est efforcé d'améliorer la qualité de vie au Canada en misant sur l'éducation et la défense des droits des femmes. L'honorable Stéphane Dion a annoncé en 2005 le dévoilement d'une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada commémorant l'importance historique nationale du CNFC dans les jardins Allan, à Toronto, où s'est déroulée notre première réunion. « Le Conseil national des femmes du Canada a œuvré d'arrache-pied depuis plus d'un siècle pour élargir les possibilités offertes aux Canadiennes, a déclaré le ministre Dion. Osant braver les obstacles et remettre en question les conventions existantes pour permettre aux Canadiennes d'un bout à l'autre du pays de jouer un rôle actif dans la société et d'y laisser leur marque, le Conseil a pavé la voie à l'égalité des sexes sur la scène politique et au rôle des femmes à titre de citoyennes à part entière. »

Présentation prébudgétaire du CNFC

La pauvreté engendre la marginalisation et l'exclusion sociale chez une large partie de notre population. Le 24 novembre 1989, le Parlement a adopté à l'unanimité une résolution multipartite pour éradiquer la pauvreté infantile en 10 ans et a soutenu, quelques années plus tard, l'adoption des Objectifs du Millénaire de l'ONU. Aucun progrès notable n'a cependant été réalisé en vue de mettre un terme à la pauvreté. C'est la raison pour laquelle le Conseil national des femmes du Canada exhorte le gouvernement du Canada à s'associer aux provinces et aux territoires pour examiner les modalités et **instaurer un programme national de revenu de base garanti**.

Un revenu de base garanti permettrait à chacun de percevoir un revenu suffisant pour répondre à ses besoins fondamentaux et vivre dignement, quelle que soit sa situation professionnelle.

Selon le Réseau pour le revenu garanti, un revenu garanti bien conçu :

- Permet aux gens d'avoir 1) un revenu autonome pour répondre au mieux à leurs besoins, et 2) un accès à des services publics profitables à tous.
- N'a pas besoin de remplacer les programmes de revenu qui ont fait leurs preuves – tels que les différents types de revenus de base déjà offerts aux enfants mineurs (0 à 17 ans) et aux aînés de plus de 65 ans, ou les programmes destinés à d'autres fins, comme l'assurance-emploi, ou les régimes de retraite du Canada et du Québec.
- Remplace les revenus fournis par des systèmes d'aide sociale assortis de critères paternalistes et stigmatisants qui ne s'appliquent pas aux autres Canadiennes et Canadiens.
- Offre la sécurité d'un seuil de revenu qui augmente au fil du temps selon le coût de la vie; diminue progressivement à mesure qu'un autre revenu augmente; est revu à la hausse dans certaines situations, tels des cas de handicap ou de monoparentalité; et est conforme avec la reconnaissance dont de telles circonstances bénéficient actuellement au sein du régime fiscal et d'autres programmes.
- Ne laisse aucun bénéficiaire de soutien au revenu plus pauvre qu'avant la mise en place d'un programme de revenu de base; améliore considérablement le bien-être des plus pauvres; et revoie à cette fin les services en vigueur liés aux prestations d'aide sociale pour les remplacer par des services destinés à soutenir le revenu.
- Est lié aux services publics universels tels que la santé, l'éducation, la garde d'enfants et l'assurance-médicaments; et réduit progressivement la nécessité pour les bénéficiaires d'avoir recours aux services s'attaquant aux conséquences de la pauvreté et de l'exclusion.
- Ne remplace pas la législation sur le salaire minimum et l'équité salariale, ni toute autre mesure visant à garantir l'équité du marché du travail rémunéré. Un bon programme de revenu de base ne remet pas non plus en cause la nécessité d'avoir une stratégie de logement abordable ni de lutter contre le racisme et contre tout autre facteur et forme de discrimination susceptible de générer des inégalités.
- Repose sur un régime fiscal à la fois équitable et progressif.

(Réseau canadien pour le revenu garanti, www.basicincomecanada.org)

Selon le premier point de l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. »

La Résolution de politique 97 de la Commission libérale féminine nationale établit ce qui suit : « Il est résolu que le Parti libéral du Canada préconise que le gouvernement fédéral lance un projet pilote de supplément de revenu de base dans au moins une agglomération urbaine du Canada, en collaboration avec les administrations provinciale et municipale concernées. »

Parmi les 72 recommandations formulées dans son rapport intitulé « Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion » (2009), le Comité sénatorial permanent a notamment préconisé que le gouvernement fédéral examine la possibilité d'offrir un revenu annuel de base fondé sur un impôt négatif.

Selon le rapport, même dans les cas où les programmes fonctionnent, le revenu maintient trop souvent les bénéficiaires dans la pauvreté et, dans les pires cas, les entraîne dans le piège de la pauvreté. Le rapport présentait notamment les conclusions suivantes :

- L'emploi n'est plus un moyen sûr d'échapper à la pauvreté.
- Des études sur la santé mentale et sur la santé des populations ont montré de quelle façon la santé et la pauvreté interagissent.
- Au fond, les gens ne veulent pas mieux vivre dans la pauvreté; ils veulent pouvoir en sortir. (Tom Gribbons)
- Les personnes pauvres sont exclues des avantages que la plupart tiennent pour acquis.
- Les programmes de soutien du revenu sont un véritable parcours « avec des obstacles, des sauts et des dédales ».
- Les politiques et les programmes doivent avoir pour objectif de faire sortir les gens de la pauvreté.
- Il faut augmenter le revenu des familles qui élèvent des enfants afin de sortir ceux-ci de la pauvreté.
- De nombreuses personnes défavorisées ont un emploi, mais ne gagnent pas suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de leur famille.
- De plus en plus d'emplois (40 %) sont des emplois temporaires ou à temps partiel.
- Le salaire minimum ne permet tout simplement pas aux gens de vivre.
- Même dans les cas où les programmes se sont révélés efficaces et qu'ils répondent aux besoins définis dans la collectivité, trop de ressources sont affectées à l'obtention de fonds de tous les ordres de gouvernement, à la reconduction de ces fonds et à la production de rapports sur leur utilisation.

Le professeur Wayne Lewchuk, enquêteur principal, Poverty and Employment Precarity in Southern Ontario (PEPSO), de l'Université McMaster, a fait une déclaration devant le Comité permanent des finances du Parlement le 8 avril 2014 au nom du PEPSO, un groupe de recherche mixte université-communauté basé à McMaster et à Centraide Toronto. L'étude a donné lieu en 2013 à un rapport intitulé « It's More than Poverty » « *sur les répercussions sociales de l'évolution des modes d'emploi* ». M. Lewchuk avait alors déclaré : « Si, comme beaucoup de gens le pensent, nous nous éloignons d'un marché du travail où la majorité des travailleurs occupe un emploi stable de longue durée vers un marché du travail caractérisé par des relations d'emploi moins permanentes et de courte durée, alors les constatations de "It's More Than Poverty" laissent présager une société très différente de celle dans laquelle nous vivons aujourd'hui [...] Quand on parle d'emploi des jeunes [...] [l]e mois dernier, 13,6 % des jeunes de 15 à 24 ans étaient sans emploi, ce qui est le double de la moyenne nationale. [...] C'est ce glissement vers l'emploi précaire qui était le thème du rapport "It's More than Poverty". »

Lors d'une conférence sur le revenu de base à Halifax en 2016, M. Lewchuk, qui a préféré se qualifier d'historien de l'économie plutôt que d'un économiste véritable, a déclaré que l'économie d'aujourd'hui est largement différente de l'économie des années 1970. À l'époque, on trouvait un grand nombre de bons emplois manufacturiers bien rémunérés, stables et qui suffisaient pour répondre au besoin d'un ménage. Aujourd'hui, le marché de l'emploi est précaire – nombre d'emplois sont temporaires, à échéance fixe et à court terme, ou à long terme, mais sans permanence. Les travailleurs ne devraient pas s'attendre à avoir droit à une pension et ne peuvent pas espérer passer leur vie à un seul emploi. La pauvreté présente deux volets : 1) le faible revenu et 2) le revenu variable. En raison du marché du travail et de la nature temporaire des emplois, nombre de personnes sont aux prises avec des revenus irréguliers et avec les implications sociales qui en découlent.

M. Lewchuk a déclaré devant le Comité permanent des finances en 2014 : « *Dans le contexte de notre économie en pleine évolution, on observe ce phénomène dans les médias, les arts, l'éducation — l'enseignement universitaire est confié en grande partie à des travailleurs contractuels — et le secteur de la santé. Nous notons une croissance véritable de ces emplois à revenu intermédiaire, mais ils ne sont que temporaires. Il peut s'agir de contrats de six mois, voire d'un seul mois. Ce sont souvent des emplois qui ne sont assortis d'aucun avantage social s'ajoutant aux salaires. Nous constatons donc une croissance de la classe moyenne au Canada, mais les emplois qu'occupent ces gens-là sont bien différents de ceux des Canadiens de la classe moyenne il y a 20 ou 30 ans. À cette époque, lorsqu'on décrochait un emploi, on s'attendait justement à le conserver pendant 20 ou 30 ans. Aujourd'hui, les gens passent d'un emploi à un autre. Il y a un climat d'incertitude qui découle en partie de l'évolution technologique rapide. [...] Les employeurs ont réduit leur noyau central d'employés permanents et les entourent d'un réseau de plus en plus large de travailleurs contractuels et temporaires. Ce sont parfois des emplois fort bien rémunérés, mais ils ne sont pas permanents, et j'estime que c'est un enjeu important pour notre société. [...] Il y a aussi un stress qui guette les ménages ne sachant pas quel sera leur revenu dans six mois. »*

Le Canada a signé le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en 1976 et doit désormais satisfaire à des obligations juridiques fondamentales dans le domaine des droits sociaux et économiques. Ces droits incluent l'accès à un logement adéquat, l'eau propre, des installations sanitaires, un emploi et des droits connexes, une alimentation adéquate et un niveau de vie suffisant. Les bénéficiaires d'aide sociale manquent terriblement de fonds et vivent sous le seuil de pauvreté; de plus, ils renoncent à leur vie privée, car ils savent que leurs gestes pourraient être surveillés au nom de la prévention de la fraude. « Si vous devez recevoir de l'aide sociale, vous pouvez être certain que vous êtes bel et bien pauvre. » (Michael Mendelson, Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion) Nombre de personnes considèrent que le système d'aide sociale est « brisé » et qu'il est temps de le remplacer par un revenu de base garanti – en « assurant à chacun un revenu suffisant pour répondre aux besoins de base et pour vivre dans la dignité, indépendamment de son statut de travail. » (Réseau canadien pour le revenu garanti)

En plus des groupes mentionnés ci-dessus, les personnes âgées seules vivent souvent dans la pauvreté, car elles comptent uniquement sur la SV et sur le RPC, complétés par le Supplément de revenu garanti.

Le coût de la pauvreté est souvent évalué à 75 milliards de dollars par année; et le coût humain de vivre dans la pauvreté est beaucoup plus difficile à mesurer, mais nous savons que ses effets sont dévastateurs. Dans son livre de 1967, Where Do We Go From Here : Chaos or Community?, Martin Luther King fait la promotion d'un revenu garanti de base. « Le temps est

venu de nous civiliser en éradiquant totalement, directement et immédiatement la pauvreté. »
(Tiré du livre de Martin Luther King fils, Solution to Poverty, Jordan Weissman, www.theatlantic.com,
20 janvier 2014) M. King a également déclaré : « Les individus gagneront en dignité lorsque les
décisions sur leur propre vie leur incomberont, qu'ils auront l'assurance d'un revenu stable et
sûr, et qu'ils auront les moyens d'améliorer leur situation. »